

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	5
- Conditions d'admission	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5
- Infos pratiques	5

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'approfondissement en sciences informatiques vous offre :

- un approfondissement et un élargissement des connaissances et compétences dans différents domaines en sciences informatiques
- d'étudier et approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours de la majeure

L'approfondissement en sciences informatiques permet aux étudiants bacheliers en sciences informatiques d'approfondir des thématiques complémentaires à celles abordées dans les cours d'informatique de la majeure du bachelier en sciences informatiques et qui sont également différentes de celles abordées en master.

L'approfondissement en sciences informatiques ne permet donc pas d'anticiper des cours normalement présents au sein du master en sciences informatiques.

La plupart des activités proposées dans cet approfondissement sont orientées vers l'informatique au service des besoins organisationnels des entreprises. Diverses thématiques sont abordées comme la place des systèmes d'information dans les entreprises, la gestion des projets en tenant compte des enjeux non techniques dans l'entreprise, l'interface entre l'homme et la machine, ...

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Élargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences dans différents domaines disciplinaires en sciences informatiques et les mobiliser avec pertinence pour étudier en profondeur une problématique ou système complexe relevant des sciences informatiques, en vue de faciliter éventuellement le choix de la finalité ou/et d'options de son master.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

Compl-disc.1. maîtriser les connaissances et compétences approfondies dans certains domaines disciplinaires afin de faciliter éventuellement le choix de la finalité ou/et d'options de son master.

- Percevoir la place des systèmes d'information au sein des entreprises
 - décrire le fonctionnement d'un système d'information au sein des entreprises;
 - concevoir et développer un système d'information en justifiant ses choix en relation avec le fonctionnement d'une entreprise;
 - analyser et adapter un système d'information existant;

Compl.discpl.2. Développer une compréhension approfondie de systèmes complexes en système d'information.

- Développer une interface homme-machine de qualité qui corresponde aux attentes de l'utilisateur
 - décrire les enjeux de l'interaction entre homme et machine;
 - concevoir et développer une interface d'un logiciel en justifiant ses choix en relation avec les enjeux de l'interaction homme-machine;
 - analyser et adapter une interface existante pour qu'elle réponde mieux aux enjeux de l'interaction homme-machine

Compl-discpl.3. Démontrer et exploiter avec pertinence une palette élargie d'outils relevant des sciences informatiques dans un projet en équipe (développer des compétences transversales)

- S'appuyer sur ses compétences non-techniques pour contribuer à l'avancement d'un projet informatique
 - faire une démonstration convaincante d'un logiciel;
 - présenter un produit de manière convaincante en s'appuyant sur un support multimédia;
 - travailler de manière efficace en petit groupe (4 informaticiens);
 - connaître les enjeux managériaux, humains et économiques de la gestion d'un projet informatique et maîtriser quelques outils et méthodes permettant de les gérer.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2016-2017

⊕ Activité cyclique dispensée en 2016-2017

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2016-2017

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

						Bloc annuel	
						2	3
○ LSINF1211	Introduction aux systèmes d'information	Manuel.Kolp	30h+15h	5 Crédits	1q	X	
○ LSINF1212	Projet d'approfondissement en informatique	Sebastian.Gonzalez	22.5h +22.5h	5 Crédits	2q	X	
○ LSINF1311	Human-computer interaction	Jean.Vanderdonckt	30h+15h	5 Crédits	1q		X
○ LSINF1312	Gestion de projets informatiques ■	Manuel.Kolp	30h+15h	5 Crédits	1q		X
○ LINGE1322	Informatique : Analyse et conception de systèmes d'information	Jean.Vanderdonckt	30h+15h	5 Crédits	2q	X	

o Cours au choix de l'approfondissement en sciences informatiques

L'étudiant complète son programme en choisissant un des deux cours suivants.

⊗ LLSMF2013	Analyse des données quantitatives - Quantitative data analysis	Marco.Saerens	30h	5 Crédits	2q	x
⊗ LLSMF2014	Management des systèmes d'information - IT management	Manuel.Kolp	30h	5 Crédits	2q	x

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2016-app-lsinf110p.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences informatiques](#) [prog-2016-sinf1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

L'approfondissement en sciences informatiques est accessible uniquement aux étudiants inscrits au bachelier en sciences informatiques.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Cet approfondissement ne donne pas directement accès à un master.

Cependant, comme il est réservé aux étudiants du bachelier en sciences informatiques, ces étudiants ont naturellement accès aux masters en sciences informatiques.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure INFO

Acronyme	INFO
Dénomination	Commission de programme - Sciences informatiques et ingénieur civil en informatique
Adresse	Place Sainte Barbe, 2 bte L5.02.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 31 50 - Fax 010 45 03 45
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)
Faculté	Ecole Polytechnique de Louvain (EPL)
Commission de programme	Commission de programme - Sciences informatiques et ingénieur civil en informatique (INFO)

Responsable académique du programme : [Kim MENS](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : [Chantal PONCIN](#)

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Inscription à la mineure

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant s'inscrit en ligne à la mineure qu'il a choisie parmi les mineures auxquelles il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant sera automatiquement ré-inscrit à la même mineure durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <http://www.uclouvain.be/282654.html>

Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <http://www.uclouvain.be/43606.html>